



L'action du CDOS 91 pour le développement et la pratique du sport en milieu carcéral dans le département de l'Essonne

Contexte

En Ile de France, la Direction Interrégionale des services pénitentiaires de Paris (DISP Paris) confie en 2006 au Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile de France (CROSIF), la mission d'encadrer et développer les activités physiques et sportives dans les établissements pénitentiaires de la région.

Dans le département de l'Essonne, la mise en œuvre des activités sportives est menée en collaboration entre les différents partenaires : La Préfecture de l'Essonne ; le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne (SPIP 91); la Maison Arrêt de Fleury-Mérogis (MAFM); le Centre de Semi-liberté de Corbeil (CSL de Corbeil); le Conseil Départemental de l'Essonne (CD 91) et le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Essonne (CDOS 91).

Pour ces différents partenaires, les activités sportives ont 3 fonctions principales en milieu carcéral :

- gestion et régulation de la vie carcérale ;
- prévention de ses effets néfastes sur la santé physique et mentale des personnes détenues ;
- resocialisation, prévention de la récidive et réinsertion

Création du dispositif

2004-2005 signature de la convention partenariale entre le mouvement sportif représenté par le CROS IDF et l'administration pénitentiaire (AP) via la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris (DISP Paris).

En juillet 2007 création du poste de coordinateur sportif au CDOS 91 avec une aide à l'emploi (ex.CNDS). Le coordinateur sportif intervient sur 2 établissements la MAFM et le CSL de Corbeil.

Les partenaires

- Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris (DISP Paris)
- Le Service Pénitentiaire Insertion et de Probation de l'Essonne (SPIP 91)
- La Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (MAFM)
- Le CROS IDF
- Le Conseil départemental de l'Essonne

Une activité installée et reconnue

Sur les dernières années (2016-2022), hors période Covid, la proposition des activités sportives coordonnées sous l'égide du CDOS est régulière et constante, en termes de nombre de comités mobilisés, d'activités proposées et d'intervenants sportifs :

- une quarantaine d'éducateurs sportifs diplômés interviennent pour encadrer et animer les APS à la MA Fleury-Mérogis et au CSL de Corbeil ;
- en moyenne, plus de 20 activités sportives sont proposées chaque année ont été mises en place et pratiquées chaque année par les personnes placées sous mains de justice (PPSMJ) de la MA de Fleury-Mérogis et au CSL ;
- 8 comités départementaux (EPGV, Karaté, Badminton, Handball, Randonnée Pédestre, Cyclotourisme, Judo et Handisport), dont 2 pour des activités extramuros (Randonnée pédestre et cyclotourisme).

Bénéficiaires

Un public varié et un nombre de pratiquants important

L'objectif est de permettre l'accès au sport à tous et également de toucher les personnes les plus éloignées possible de l'activité sportive.

Sur les 4 dernières années on a eu en moyenne annuelle, plus de **1100 personnes détenues** bénéficiant des activités sportives, soit environ **13%** de la population, pénale avec toutefois une forte disparité puisque cela représente **80% des femmes** et moins de **11% des hommes**.

Toutes les personnes sont concernées c'est-à-dire des personnes de tous âges, des sédentaires, des personnes en situation de handicap et des personnes ayant de souci de santé.

L'impact de la crise sanitaire

La crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid 19 a impacté fortement la programmation sportive selon les périodes et contraintes sanitaires :

- de janvier à mars : période normale dans laquelle nous avons proposé les activités programmées ;
 - de mars à juin : 1^{er} confinement les activités ont été suspendus au sein des établissements, pas d'intervenants extérieur, seule l'activité football encadrée par les moniteurs de sport a été maintenue sur l'ensemble de l'établissement ;
 - en juillet et août : déconfinement, reprises de 3 actions et priorité donnée au sport en extérieur ;
 - octobre à décembre : 2^e confinement, activités suspendues (sauf le Step et le Yoga à la MAF) ;
- Sur la période active de 2020 (1 trimestre d'activité), le bilan s'établi à 500 h de sport effectuées et 500 participants et seulement une quinzaine d'activités.

En 2021 la reprise s'est faite à la rentrée de septembre suite aux restrictions sanitaires, les intervenants extérieures reprennent progressivement leurs actions au sein de l'établissement.

Le sport dans les projets socio-éducatifs

Sport santé

Depuis 2017, nous avons mis l'accent sur le sport-santé. Ainsi nous proposons aujourd'hui différentes activités : le yoga (senior), l'activité remise en forme pour le public malade du SMPR (Service Médico Psychiatrique Régional), des sorties randonnées pédestres pour des personnes en surpoids et sédentaires et des journées sport santé (test de forme physiques), sensibilisation sur l'addiction (journée sans tabac...).

L'objectif est de sensibiliser la population pénale sur la lutte contre la sédentarité et le bienfait d'une pratique sportive préventive afin de préserver son capital santé.

Nous nous associons à des opérations nationales telles que les « journées sans tabac », l'opération « Sentez-Vous Sport »...

Handicap

La population des détenues compte des personnes en situation de handicap pour lesquels des premières expériences d'activité physique sont développées, en particulier avec le comité départemental Handisport et ses cadres techniques. Les difficultés récurrentes sur ces dispositifs (acceptabilité, parcours médical, accessibilité de la pratique, matériel nécessaire, etc.) sont accrues en milieu carcéral.

Sport et lutte contre les conduites addictives : programme Santé Addiction Sport (SAS)

La consommation de produit stupéfiant est un frein pour la réinsertion. Depuis 2014, un programme à thématiques variées a été mis en place à destination des personnes incarcérées ayant des problématiques de stupéfiants. Les ateliers sont encadrés par différents professionnels (Boxe, Yoga, Théâtre forum, santé et groupe de parole).

Le dispositif SAS permet non seulement aux bénéficiaires de retrouver un rythme en détention, mais également de lutter contre les effets néfastes de la consommation et des idées reçues. Il permet également de détecter la fragilité de certains participants et d'effectuer des signalements.

Le dispositif se déroule sur 8 semaines et concerne un groupe de 10 personnes.

L'utilité du dispositif a été soulignée par les professionnels et les bénéficiaires qui ont évoqué son impact sur le comportement des participants quant à leur rapport aux produits stupéfiants.

Financement

Poste de coordonnateur

Le poste de coordonnateur des APS porté par le CDOS bénéficie d'un financement annuel à hauteur de 18 000 € qui proviennent de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris (DISP-Paris), 16 000 € du SPIP que nous complétons par 5 000 € dans le cadre du contrat d'objectifs du CDOS avec le Conseil départemental de l'Essonne (actions sport santé et éducation) et 6 000 € de

l'ANS dans le cadre des actions du Projet sportif territorial, soit un total annuel toutes charges comprises d'environ 45 000 €. Toutefois, ces financements n'ont jamais pu être pérennisés et restent chaque année l'objet d'incertitudes nécessitant une forte mobilisation.

Les actions

Le budget 2020 alloué aux actions sportives était de 31 000 €. Ce montant se décomposait en 22 000 € provenant de la DISP Paris (Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris) attribués via le CROSIF et 9 000 € provenant du SPIP 91.

Difficultés et limites du dispositif

Financement

Malgré la pérennisation de l'action, les bilans annuels positifs, le financement du poste de coordonnateur n'a jamais été pérennisé et relève chaque année d'un montage varié selon les crédits disponibles (régionaux, départementaux, etc.) et la mobilisation de partenaires (J&S, CD91) pour lesquels la qualité et l'utilité de l'action ne sont pas mis en doute, mais les critères d'éligibilité souvent incompatibles.

En outre, nous sommes restés dans la plupart des cas sur des bases budgétaires des années 2005-2010 et n'avons jamais pu augmenter les taux d'interventions des éducateurs sportifs (prise en charge directe et/ou via les comités ou clubs). L'accroissement de l'offre de pratique et du nombre de projets se fait dans des bases financières stables.

Infrastructures et matériel

Malgré une construction récente et des plans de rénovation successifs, le manque d'équipements adaptés (voire conformes) est un frein au développement de l'offre d'activité (par ex. pas de gymnase à la MAH, gymnase construit par les détenus dans la MAF...). En outre, les centres pénitentiaires restent exclus des plans de financement des équipements sportifs (par ex. programme 5000 équipements sportifs, etc.) car ne répondant pas à certains critères (ouverture au public et/ou aux scolaires !).

De même, les difficultés de financement pour l'acquisition de matériel font que certains intervenants doivent apporter le matériel nécessaire (pratique handisport, cyclotourisme ou petit matériel sportif).

Organisation

Si l'implantation intra-muros du coordonnateur du CDOS au sein de l'établissement de Fleury-Mérogis est un facteur décisif dans la mise en œuvre du programme, les réalités de l'organisation de la détention et des parcours de réinsertion pèsent sur le développement de l'offre pour accroître significativement le nombre de bénéficiaires et/ou le type d'activités proposées. Ainsi, il est actuellement impossible de proposer des APS après 17h ou le week-end, et les activités extramuros (très importantes dans la perspective de la réinsertion) mobilisent des moyens humains et matériels importants et reste soumise à de nombreux aléas dans leur mise en œuvre.

Bilan et perspectives

La coordination et le suivi de l'ensemble du dispositif et de ces actions se fait dans le cadre de 2 comités de pilotage, l'un départemental, l'autre régional, associant l'administration pénitentiaire (SDIP-Paris, SPIP départementaux, responsables d'établissements) et le mouvement sportif (CROSIF, CDOS, LéoLagrange) auxquels participent le coordonnateur départemental ainsi qu'un délégué du président du CDOS (bénévole associatif).

Dans le cadre des échanges et de la mise en réseau, nous avons partagé notre expérience avec nos collègues du CDOS 77 pour le recrutement et l'accompagnement de la prise de fonction d'une coordinatrice d'activité pour les 3 centres pénitentiaires de Seine-et-Marne.

Ressources humaines

A l'interface du personnel permanent de la maison d'arrêt (direction et moniteurs de sport spécialisés de l'administration pénitentiaire) et du mouvement sportif associatif, le coordonnateur des APS du CDOS 91 a un rôle déterminant pour la pérennisation d'un dispositif aux fortes contraintes et la qualité des actions menées par le mouvement sportif associatif. Outre la gestion/organisation des activités, il assure la promotion du dispositif auprès des comités et clubs pour accroître l'offre et la diversité des activités proposées. Il forme et accompagne les intervenants (préparation, bilans). Il est à l'initiative et au cœur du développement des projets (éducatifs, santé, inclusion, sociaux, etc.) qui peuvent être portés par les responsables de la Maison d'arrêt (actions en lien avec les diagnostics des besoins/situations, projets transversaux avec d'autres intervenants associatifs) mais aussi en permettant à des dispositifs nationaux (Semaine Sentez-vous sport, Journée olympique, Téléthon...) de vivre également en prison.

Les intervenants, tant pour la pratique régulière ou l'implication dans les projets transversaux doivent être formés et accompagnés (connaissance du public, cadre d'intervention), et leur action coordonnée pour être la plus efficiente possible au regard des spécificités de l'action sportive en milieu carcéral.

Toutefois l'acquisition et le développement de ces compétences professionnelles restent peu formalisés (pas de modules/contenus « standardisés ») et leur reconnaissance totalement insuffisante.

Relations avec les moniteurs de sports de l'administration pénitentiaire

Si la place du mouvement sportif associatif a pu faire l'objet de questions vives voire de réticences lors de la création du dispositif, le travail conduit progressivement et rigoureusement par le coordonnateur des APS du CDOS et la reconnaissance des responsables d'établissement dans une action complémentaire et bénéfique aux personnes détenues ont permis de réduire les tensions initiales.

Le coordonnateur des activités physiques en milieu carcéral employé par le CDOS 91 a été invité par le référent national chargé de la politique sportive de la Direction de l'administration pénitentiaire pour intervenir dans le cadre de la formation des moniteurs de sport, présenter son action et

expliquer comment les liens entre le mouvement sportif via le CDOS et les établissements pénitentiaires étaient structurés et animés dans notre département. Il s'agissait de concrétiser le « quand » et le « comment » les moniteurs de sport pouvaient saisir le CDOS pour monter un projet au sein d'un établissement.

A noter également qu'en 2022, plusieurs moniteurs de sports de Fleury-Mérogis ont suivi la formation « sport santé » organisée par le CDOS (éducateur Prescriform de niveau 1), équivalent aux formations Sport-santé délivrées par les fédérations sportives.

Perspectives à court terme

S'il s'agit de pérenniser les dispositifs et actions qui ont fait leur preuve, le pilotage de l'action doit toujours être dynamique pour augmenter l'offre de pratique (diversité des activités proposées et nombre de participants), développer davantage d'activités extramuros en nombre d'interventions (randonnée pédestre, cyclotourisme) et en offre de pratiques (perspective d'inclure le canoë-kayak).

Il s'agit également d'être réactif et adaptatif pour que l'idée de la pratique sportive s'intègre au mieux et avec pertinence dans les dispositifs transversaux (SAS, santé, Inclusion, Citoyenneté) au bénéfice de véritables parcours de réinsertion.

Projet IMPACT 2024

Une action innovante, coordonnée à l'échelon régional et associant les établissements de Fleury-Mérogis et de Poissy a été retenue dans le dispositif « Impact 2024 ».

Le consortium est composé du CROS Ile de France, du CDOS 91, de l'union régionale Léo Lagrange, de la fédération française d'haltérophilie et musculation (formation des moniteurs de sport), du laboratoire de recherche universitaire CREN-Le Mans (évaluation de l'impact de l'action) et de l'équipementier Herkules (implantation de structures dans les 2 établissements).

Il s'agit d'implanter des modules de streetworkout et de promouvoir des événements « à distance » mobilisant les établissements à l'occasion de la Journée olympique 2022.

Notre volonté est de permettre aux personnes détenues de mieux vivre leur détention mais aussi de pouvoir enclencher des parcours d'insertion sociale à travers les valeurs véhiculées par la pratique sportive dans le cadre d'un partenariat éducatif de qualité associant les responsables et personnels de l'administration pénitentiaire et les bénévoles et professionnels du mouvement sportif associatif.